

## BILAN D'ACTIVITES - 2018

### SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA SEICHE



**CONTRAT TERRITORIAL DU BASSIN  
VERSANT DE LA SEICHE – Année 7 - 2018**

*Partenaires financiers et techniques*





*Syndicat du Bassin Versant de la Seiche*

## RAPPEL DU CONTEXTE

Créé en 1982, le syndicat de la Seiche et de l'Ise, devenu syndicat du bassin aval de la Seiche a évolué en 2008 en Syndicat Intercommunal du Bassin Versant (SIBV) de la Seiche. Ce syndicat a pour objectif d'améliorer la qualité des eaux, d'entretenir et de restaurer l'ensemble des cours d'eau du bassin.

Depuis 2012, le SIBV Seiche, qui réalisait à l'origine essentiellement des travaux d'entretien des berges, a vu ses compétences s'élargir afin de répondre aux objectifs définis par la réglementation européenne (Directive Cadre sur l'Eau de 2000) et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 (LEMA). Le SIBV de la Seiche est devenu le porteur de projet de diverses actions de reconquête et de préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques à travers un 1er contrat de bassin versant. Ce premier contrat de 5 ans (2012-2016) a permis au SIBV Seiche, d'enclencher une dynamique sur la base d'un diagnostic partagé en associant les acteurs à la définition des actions à mettre en œuvre.

En 2016, un bilan a conclu à la nécessité de poursuivre et de renforcer les actions en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau en ayant un souci de mieux définir la gouvernance. Les partenaires financiers ont accordé deux années d'avenant au 1er CTBV pour 2017 à 2018 afin de finaliser la programmation et poursuivre les actions.

En 2019, le SIBV devient un syndicat mixte et prend le nom de Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Seiche (SMBV Seiche) en raison de l'adhésion des EPCI présentes sur le territoire.

Elles sont au nombre de 6 : Roche aux Fées Communauté, Pays de Châteaugiron Communauté, Rennes Métropole, Vitré Communauté, Bretagne Porte de Loire Communauté et Pays de Craon.

A noter que le Pays de Loiron ayant fusionné avec Laval Agglomération début 2019 n'a pas souhaité adhérer à ce jour. C'est une partie infime du territoire amont du bassin versant.

Ces collectivités territoriales ont toutes décidé de se regrouper pour mener une politique cohérente de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de la Seiche et ont transféré leur compétence GEMAPI au syndicat de la Seiche.

L'année 2018 a été consacré principalement à la construction d'une stratégie 2019-2024 construite sur la base d'éléments et d'objectifs partagés par l'ensemble des acteurs et usagers. Tous soulignent la nécessité de conduire des actions et d'agir ensemble pour réduire les différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques et de la qualité de l'eau autour de ce second programme opérationnel pluriannuel de 6 ans (2019-2024).

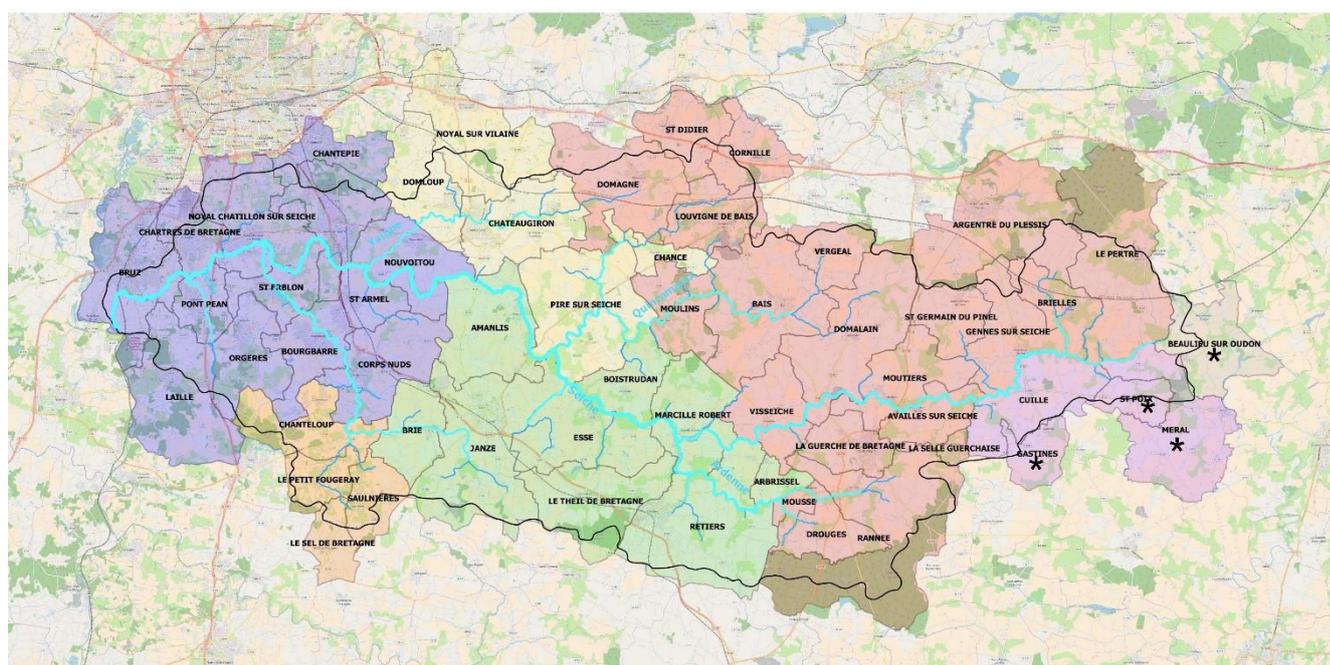
## TERRITOIRE D'INTERVENTION EN 2018

Le territoire du bassin versant de la Seiche couvre le territoire de 7 EPCI (Pays de la Roche aux Fées, Pays de Châteaugiron, Rennes Métropole, Vitré Communauté, Bretagne Porte de Loire Communauté, Pays de Craon et Pays de Loiron) et de 57 communes, dont 52 en Ille-et-Vilaine et 5 en Mayenne. Ces EPCI ont décidé de se regrouper pour mener une politique cohérente de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

AMANLIS	BRUZ CEDEX	DOMALAIN	LE PETIT-FOUGERAY	NOYAL-CHATILLON SUR-SEICHE	SAINTE-ERBLON
ARRISSEL	CHANCE	DOMLOUP	LE PERTRE	NOYAL-SUR-VILAINE	SAINTE-GERMAIN-DU-PINEL
ARGENTRE-DU-PLESSIS	CHANTELOUP	DROUGES	LE THEIL DE BRETAGNE	ORGERES	SAULNIERES
AVAILLES-SUR-SEICHE	CHANTEPIE	ESSE	LOUVIGNE-DE-BAIS	PIRE-SUR-SEICHE	SEL-DE-BRETAGNE
BAIS	CHARTRES DE BRETAGNE	GASTINES	MARCILLE-ROBERT	PONT PEAN	VERGEAL
BEAULIEU SUR OUDON	CHATEAUGIRON	GENNES SUR-SEICHE	MERAL	RANNEE	VERN-SUR-SEICHE
BOISTRUDAN	CORNILLE	JANZE	MOULINS	RETIERS	VISSEICHE
BOURGBARRE	CORPS-NUDS	LA SELLE GUERCHaise	MOUSSE	SAINTE POIX	
BRIELLES	CUILLE	LAILLE	MOUTIERS	SAINTE-ARMEL	
BRIE	DOMAGNE	LA GUERCHE DE BRETAGNE	NOUVOITOU	SAINTE-DIDIER	

Liste des 57 communes du bassin versant de la Seiche (source : SBV de la Seiche)

## Les EPCI à fiscalité propre adhérents au SBV de la Seiche en 2018



- CA Rennes Métropole
- Bretagne Porte de Loire Communauté
- CC du Pays de Loire
- Vitré Communauté
- CC du Pays de Châteauiron
- Bassin Versant de la Seiche
- CC du Pays de Craon
- CC du Pays de la Roche aux Fées
- ★ Adhésion prochaine pour les compétences facultatives

## ETAT DE LA QUALITE DE L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DE LA SEICHE

### Le suivi physico- chimique et pesticides

Le suivi de la qualité de l'eau réalisé sur le bassin versant en 2018 confirme le bilan d'un état global de la qualité de l'eau toujours mauvais même s'il diffère selon les paramètres analysés.

La totalité des suivis de l'année 2018 nous seront communiqués prochainement et les résultats seront alors disponibles sur notre site internet.

## LES MOYENS HUMAINS

### Le bureau

Le bureau prépare les assemblées syndicales et étudie les projets à proposer au comité, il est composé d'un Président et de 4 vices Président :

- **Président : Michel DEMOLDER**, délégué de Pont Péan ;
- **1er vice-président : Marielle DEPORT**, déléguée de Châteaugiron en charge du suivi des actions envers les collectivités et les particuliers, et du suivi du volet communication ;
- **2ème vice-président : Joseph GESLIN**, délégué d'Essé, en charge du suivi des actions agricoles ;
- **3ème vice-président : Michelle LAVERGNE**, déléguée de Chartres de Bretagne, en charge du suivi des travaux Milieux Aquatiques ;
- **4ème Vice-Président : Louis CHAPON**, délégué de Marcillé Robert, en charge du suivi du programme Breizh Bocage.

### Les membres du comité syndical et le rôle des délégués

Le comité syndical est représenté par deux délégués : un titulaire et un suppléant pour chaque commune adhérente. Le comité syndical est l'organe délibérant, il s'est réuni 4 fois cette année.

Chaque délégué dispose d'un droit de vote. Un même délégué ne peut représenter qu'un seul adhérent.

Les délégués titulaires et suppléants sont désignés par les assemblées délibérantes des EPCI membres du Syndicat de la Seiche pour représenter ces derniers au sein du syndicat. Réciproquement, ils ont également un rôle de représentation du Syndicat de la Seiche, vis-à-vis de leur collectivité d'origine, ainsi que vis-à-vis des administrés et usagers se trouvant sur leur territoire.

Ils constituent une des principales liaisons, d'une part, entre le Syndicat de la Seiche et les adhérentes, et d'autre part, entre le Syndicat de la Seiche et les administrés du territoire. A ce titre, les délégués bénéficient d'informations régulières sur les activités du syndicat.

### Les ressources humaines du Syndicat

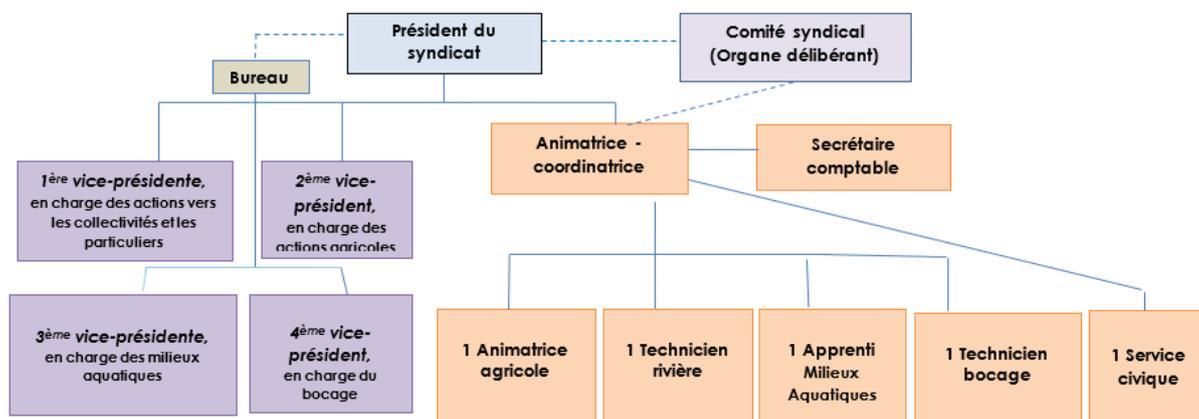
L'équipe du syndicat en 2018 est constituée de :

- **Une animatrice – coordinatrice (0.9 ETP) : Sandrine GARNIER**  
*Responsable du fonctionnement de la structure et en charge de la coordination du contrat territorial, des actions non agricoles et du volet communication*
- **Un technicien de rivière (1 ETP) : Guillaume DERAY**  
*En charge du volet milieux aquatiques*
- **Une animatrice agricole (0.8 ETP) : Camille GILLARD**  
*En charge du volet agricole*
- **Un technicien bocage (1 ETP) : Etienne GOUSET RANNOU**  
*En charge des actions bocage*
- **Une secrétaire comptable (0.54 ETP du 01/2018 à 09/2018 avec Marie SORNAY et 0.5 ETP depuis avec Nathalie CHEVRIER)**  
*En charge de la comptabilité et du secrétariat*
- **Un apprenti depuis octobre 2018 : Killian CLEMENT**  
*En appui au technicien de rivière sur le volet milieux aquatiques*
- **Un service civique depuis Novembre 2018 : Margot LEBLANC**  
*Travaille en lien avec l'animatrice pour les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Elle avait effectué un stage de 6 mois au préalable au sein de notre structure sur l'évaluation des pratiques des collectivités.*

L'organisation du syndicat est présentée dans l'organigramme ci-dessous :



## ORGANIGRAMME FONCTIONNEL



**En 2018, le Syndicat comptait donc 5 agents, un apprenti et un service civique**

### **Le comité de pilotage**

Présidé par M. Michel DEMOLDER, Président du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche, le Comité de pilotage a rassemblé le 21 décembre 2018, les représentants des différents acteurs concernés : les autres maîtres d'ouvrage, les partenaires institutionnels et financiers, les communes, les agriculteurs, les prescripteurs, les associations.

Ce comité a permis de présenter les actions conduites en 2018 et de valider les orientations stratégiques et opérationnelles inscrites au second contrat territorial de bassin versant (2019/2024).

Il s'est réuni également plusieurs fois cette année afin de débattre des orientations à prendre et valider les actions pour le second contrat territorial de bassin versant.

Par ailleurs, le programme annuel pour 2019 et son financement ont été présentés aux financeurs.

**Le syndicat travaille donc en partenariat avec l'ensemble des collectivités, les acteurs du monde agricole et industriel, les associations et fédérations, les services de l'Etat.**

**Les actions du Syndicat peuvent être financées par : L'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine, les régions Bretagne et Pays de Loire, la Communauté Européenne, la Fédération de Pêche Ille et Vilaine (dernière année en 2018).**

## BILAN D'ACTIVITES DES AGENTS DU SYNDICAT

### Secrétariat - Comptabilité – Année 2018

#### **La secrétaire – comptable assure :**

- Des missions de secrétariat (courriers, accueil téléphonique les jours de présence...),
- La gestion des paies, le suivi des congés et des absences,
- La gestion des tickets restaurants,
- Gestion de l'inventaire et des immobilisations,
- Gestion de la comptabilité (dépenses / recettes) en lien avec l'animatrice et le président,
- Elaboration du budget en lien avec l'animatrice et le président,
- Participation au comité syndical (envoi des convocations et de la note de synthèse par voie dématérialisée, appui à la rédaction des délibérations, transmission des délibérations au contrôle de légalité),
- Gestion de la convention tripartite entre la FDGDON, les communes et le syndicat
- Gestion et distribution des tickets restaurants

### Animation – Coordination générale – Année 2018

Les missions de coordination pour l'année 2018 ont été assurées par Sandrine GARNIER :

#### **Assurer le fonctionnement de la structure**

- Suivis administratifs et financiers (demande et solde subventions, suivi facturation...) en lien avec la secrétaire-comptable
- Gestion des affaires courantes, réponse aux demandes d'informations...

#### **Gérer les ressources humaines**

- Gestion d'équipe et coordination
- Elaboration des arrêtés des agents en lien avec le CDG35
- Gestion des plannings et des absences en lien avec la secrétaire-comptable
- Assurer les réunions de services
- Réalisation des entretiens individuels

#### **Stagiaire et service civique**

Accueil de 1 stagiaire et 1 service civique.

#### **Communication – renforcement des partenariats**

#### **En lien avec le service civique**

- **Actualisation du contenu du site internet avec les membres l'équipe** qui compose le Syndicat. Le site internet est consultable à l'adresse suivante : [www.syndicatdelaseiche.fr](http://www.syndicatdelaseiche.fr).
- **Diffusion d'articles dans la presse**
- Rédaction d'articles pour les communes qui souhaitent intégrer un article dans leurs bulletins municipaux.
- Réalisation de **document de présentation du Syndicat** à destination des élus.

Les missions d'animation ont consisté également à :

- ✚ **Assurer l'animation du volet qualité de l'eau (pollution non agricole) du contrat de bassin et la coordination avec les différents acteurs** : collectivités territoriales, partenaires financiers et techniques, associations environnementales, et les industriels...

Les actions vers les collectivités, les particuliers

Le Syndicat a pour mission d'accompagner les collectivités vers un changement de pratiques plus respectueux de l'environnement et notamment de la qualité de l'eau.

✚ **Les actions principales conduites par le syndicat en 2018 auprès des collectivités ont été :**

- Conseil et validation des dossiers pour adhérer à la Charte régionale d'entretien des espaces communaux et pour certaines tendre vers le Zéro Phyto
- Aide aux collectivités pour le montage des dossiers de demande de subventions pour acquérir du matériel de désherbage alternatif
- Evaluation des pratiques phytosanitaires (audit des pratiques et conseils réglementaires).
- Aide pour la mise en place et l'actualisation des plans de désherbage communal et des plans de gestion différenciée des espaces verts
- Communication à destination des citoyens (articles de presse, expositions, panneaux)
- Suivi du montage du projet de l'Association des Petits Pas pour l'Homme

✚ **Bilan des pratiques des communes et évaluation de la Charte régionale de désherbage**

Le Syndicat a réactualisé l'évaluation des pratiques de désherbage des communes connues depuis 2016. Ce travail a été fait par Margot Leblanc en lien avec l'animatrice au cours d'un stage d'une durée de 6 mois.

A l'issue de ce travail, il a été demandé aux communes de communiquer au Syndicat de la Seiche l'état d'avancement concernant les améliorations proposées et attendues et leur souhait de vouloir signer la Charte.

En complément de cet engagement, il a été demandé aux communes de délibérer en conseil municipal pour formaliser l'adhésion à cette charte.

## Le bilan en quelques chiffres

### 46 communes auditées



## La charte régionale de désherbage

➤ Un engagement progressif à 5 niveaux



Descriptif des niveaux	Niveaux	Nombre de commune	Pourcentage
<b>Zérophyto : aucuns produits</b>	<b>Niveau 5</b>	<b>14</b>	<b>30%</b>
<b>Usage de produits UAB ou de biocontrôle uniquement</b> <i>Respect de la réglementation « Loi Labbé »</i>	<b>Niveau 4</b>	<b>3</b>	<b>6%</b>
<b>Aucun usage de produit sur les surfaces à risque élevé</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>11</b>	<b>24%</b>
<b>Usage des techniques alternatives et aucun traitement proche écoles, aires de jeux, loisirs ...</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>5</b>	<b>11%</b>
<b>Prise en compte des outils visant une progression (plan désherbage, respect EPI, armoire à phyto...)</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Réglementation non respectée</b>	<b>Niveau 0</b>	<b>13</b>	<b>28%</b>
	<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>100%</b>

(Source : Evaluation 2018 de la charte de désherbage)



**2 communes et 1 EPCI se sont inscrits au prix « zéro phyto durable » pour les prochains Carefour des Gestions Locales de l'Eau de 2019 :**

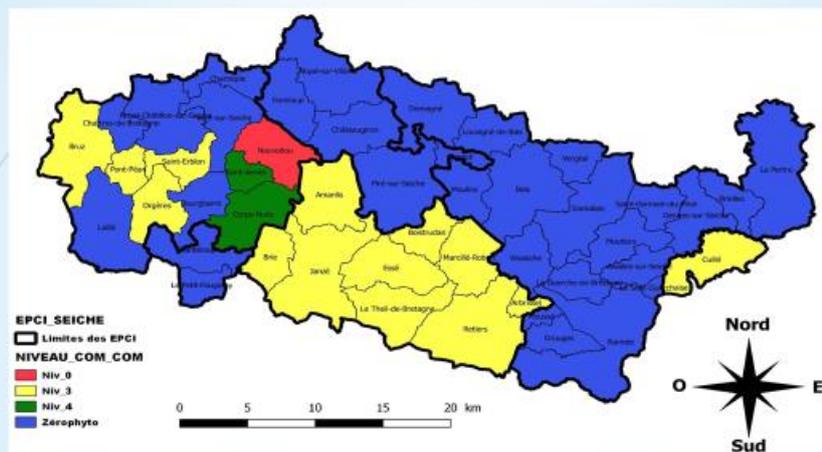
- Le Theil de Bretagne
- Saint-Armel
- Pays de Châteaugiron Communauté



## Niveau des communes en 2018



## Niveau des EPCI en 2018



- Bretagne Porte Loire : Zérophyte
- Rennes Métropole : Pas d'entretien par la métropole pour les espaces verts communaux et la voirie
- Pays de Chateaugiron Communauté : Zérophyte
- Roche aux Fées Communauté : Niveau 3 car encore traitement chimique
- Vitré communauté : Zérophyte

## Conclusions

- Une **amélioration** pour beaucoup de communes : **37%** des communes ont amélioré leurs pratiques depuis l'évaluation de 2016
- Même si les quantités de produits utilisés n'ont pas été évaluées, la plupart des communes **ne traite plus en grande quantité**
  - Aidées par l'entrée en vigueur de la **loi Labbé** au 1<sup>er</sup> Janvier 2017
- L'utilisation de produit **UAB**, de **biocontrôle** ou à **faible risque** permet de traiter par respect de l'environnement et de la ressource en eau tout en étant efficace
- La mise en place d'une **gestion différenciée** des espaces permet **d'optimiser le temps de travail** des agents
- **Au 1<sup>er</sup> janvier 2019**, le particulier n'aura plus le droit d'acheter, d'appliquer et de détenir des produits de synthèse (*attention au risque de déchet sauvage – organisation collecte de déchet*)
- La prochaine évaluation des pratiques de désherbage devrait avoir lieu **en 2020** sur les pratiques de l'année 2019

>> **Un accompagnement est encore nécessaire**



### ✚ Information sur les évolutions de la réglementation relative à l'application des produits phytosanitaires

### ✚ Sensibilisation et communication

Le syndicat continue d'aider les communes à développer des outils de communication à destination des usagers afin de mieux faire partager et comprendre les techniques alternatives mises en place par les communes du bassin versant de la Seiche.

Ce travail s'inscrit dans le cadre de la politique de reconquête de la qualité de l'eau que conduit le Syndicat de la Seiche depuis 2012 à travers son Contrat Territorial de Bassin Versant.

Ces actions sont également en lien avec le PLAN ECOPHYTO qui prévoit une réduction globale de 50% de l'utilisation des produits phytosanitaires à l'horizon 2018 et le texte de la loi LABBE qui vise la mise en place de l'objectif zéro phyto dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2020 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts.

Afin d'aider les collectivités qui souhaitent s'engager dans une telle démarche, ou qui veulent communiquer sur des pratiques plus respectueuses de l'environnement, le Syndicat de la Seiche propose la mise en place d'outils de communication cohérents à l'échelle du bassin versant.

Il s'agit de panneaux pédagogiques informant sur la mise en place de techniques alternatives à l'usage des pesticides mises en place par les communes.

**Le Syndicat de la Seiche a proposé aux communes 194 panneaux.**

## Actions de communication et de sensibilisation

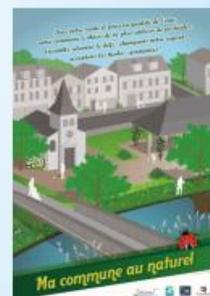
Poursuite du travail avec les collectivités engagé depuis 2014

Continuer à développer des outils de communication à destination des communes sur les communes non pourvues et celles ayant évoluées vers le zéro phyto –

18 communes

Nouvel appel à manifestation d'intérêt : 194 panneaux commandés

(contre 320 en 2017) – Niveau d'équipement homogène



### Les formations

Pour l'année 2018, le syndicat a communiqué sur les formations proposées par la Région Bretagne.

#### En 2018 :

04/10/2018 : Formation « la taille » : 11 agents inscrits du SBV Seiche

19/10/2018 : Formation « Les plantes invasives » : 6 agents inscrits du SBV Seiche

D'autres sont prévues en 2019.



ation à l'environnem



## Projets pédagogiques avec les écoles inscrits en 2018 – report 2019

- Animations sur les thèmes de l'eau avec **4 écoles** prévues au printemps 2019 :
  - La Pince Guerrière – Châteaugiron : Le cycle de l'eau
  - La Caravelle – Noyal sur Vilaine : Bocage et eau
  - Ecole Jean de la Fontaine – Domloup : Eau naturelle et eau domestique
  - Ecole St Vincent de Paul – Domagné : La rivière et l'eau dans le paysage
- En collaboration avec les associations « Les petits débrouillards » et le CPIE Val de Vilaine
- Au total : **9 classes vont bénéficier d'animations pédagogiques** sur 2 demi-journées par classe, des sorties et des activités en classe sont prévues lors de ces interventions

Interventions sur Pays de Chateaugiron Communauté et Vitré Communauté en priorité



### ✚ La lettre de la Seiche

Le syndicat a diffusé sa 6ème lettre de la Seiche en annexe ci-joint.



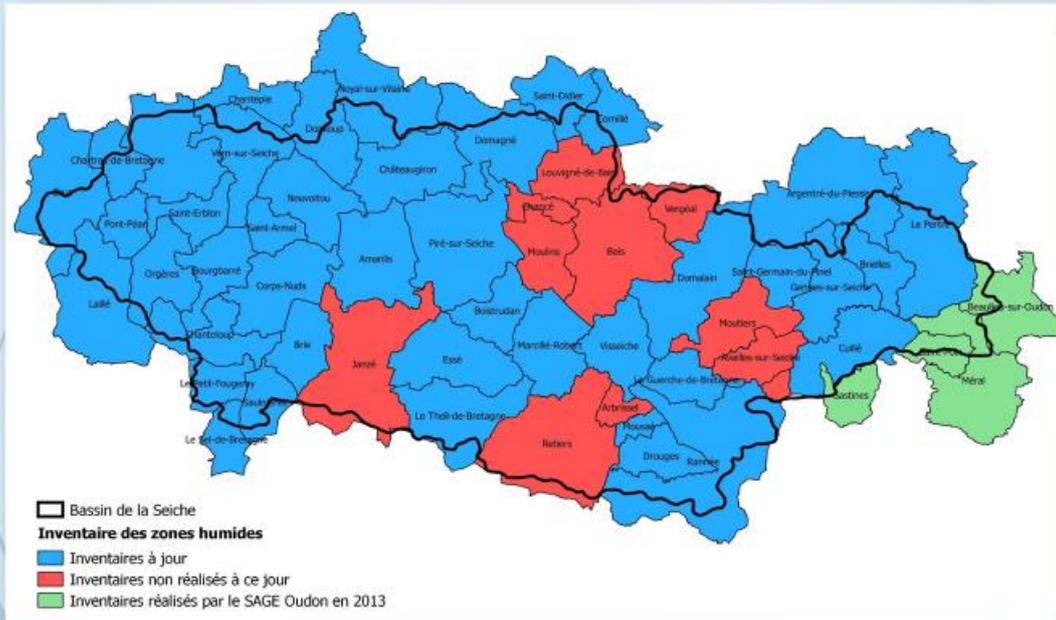
### ✚ Sensibiliser, communiquer sur les zones humides et les cours d'eau

#### ► Inventaires Zones Humides



Au printemps 2017, la mise à jour de 10 autres inventaires des zones humides communes a été réalisée par le cabinet Calyx Biodiversité et s'est achevé au début de l'année 2018.

**Finalisation des inventaires cours d'eau 1 000 km de cours d'eau suite à l'inventaire  
Finalisation de l'actualisation des inventaires zones humides en 2018**



► **Les inventaires « cours d'eau »**

Les inventaires « cours d'eau » sur le bassin versant de la Seiche sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Vilaine ont été lancés en 2015. Leur restitution n'a pu être achevée en 2017 en raison de conditions hydrologiques défavorables. L'EPTB a dû reporter son travail de terrain au début de l'année 2018. La totalité des inventaires cours d'eau sur le bassin versant de la Seiche s'est finalisé en 2018.

Les autres missions assurées par l'animatrice-coordinatrice en 2018

**2018 : Année de la construction du CTBV de la Seiche 2019-2024**

 <p><b>Avenant 2017 2018</b></p> <p><b>Poursuite des actions</b></p> <p>Et élaboration du 2<sup>nd</sup> CTBV dans un contexte « GEMAPIen »</p>	 <p><b>2018</b></p> <p>Finalisation du programme d'actions 2019-2024</p> <p>-----</p> <p>Instruction DIG CTMA</p> <p>Lancement enquête publique début 2019</p>	 <p><b>Priorisation sur le volet agricole décidée en juillet 2018 = plan de financement à reconstruire</b></p> 	<p>Nombreuses réunions : commissions thématiques CPA, Cotech, COPIL</p>  <p>Réflexion sur la mise en œuvre de la GEMAPI et projet de fusion avec le BV du Semnon</p>
--	---	---	---

✚ **Elaborer le second CTBV de la Seiche en lien avec l'équipe du syndicat**

L'année 2018 a été une année de construction du programme d'action du bassin versant de la Seiche qui a nécessité de nombreuses réunions de concertation. Afin d'aboutir à la réalisation d'un programme d'action pour lequel il a été élaboré une stratégie d'intervention, une feuille de route et un programme prévisionnel avec un plan de financement pluriannuel.

- ✚ **Assurer le suivi et la coordination des autres volets du contrat (agricole, CTMA et Breizh bocage)**
- ✚ **Présenter au comité syndical la programmation annuelle** pour validation, de l'état d'avancement des actions en cours, des projets...
- ✚ **Préparer les comités syndicaux en lien avec la secrétaire comptable et le président**
- ✚ **Rédiger les notes de synthèse et les comptes rendus des comités syndicaux et rédactions des délibérations**
- ✚ **Réaliser les dossiers de demandes de subventions** pour l'année 2018, **suivre les aspects techniques et budgétaires** de l'année en lien avec la comptable.
- ✚ **Préparer les DCE, passer les marchés publics et analyser les offres pour les présenter en commission d'appel d'offre :**
  - Marché de travaux du CTMA (en lien avec le technicien de rivière)
  - Marché de Travaux Breizh Bocage (en lien avec le technicien bocage)
  - Marché suivi qualité de l'eau (en lien avec le technicien de rivière)
- ✚ **Assurer les relations avec tous les partenaires financiers et techniques du contrat territorial**
- ✚ **Assurer la promotion des actions en lien avec les différents acteurs du territoire**
- ✚ **Assurer la communication générale et réaliser les outils de communication en lien étroit avec l'équipe du Syndicat de la Seiche**

### Réunions et groupes de travail

- Préparation, participation et animation des réunions de bureau, des comités syndicaux et des commissions Marchés publics
- Préparation, participation des réunions de bureau CPA en lien avec l'animatrice agricole
- Animation réunion de services
- Préparation et co-animation des commissions thématiques conduites dans le cadre de la programmation du futur CTBV de la Seiche
- Réunion de travail pour préparer les comités de pilotage et techniques CTMA et BB et animation agricole et ZNA
- Animation et organisation des comités de pilotage et comités technique du CTBV de la Seiche – *temps d'animation important*
- Participation à certaines CLE du SAGE Vilaine
- Réunions inventaires zones humides et mises à jour des inventaires
- Réunions de travail avec les EPCI sur thématiques Bocage, Zones humides, mesures compensatoires...

### Préparation de la mise en place de la GEMAPI

- **Nombreuses rencontres avec les EPCI en vue de la mise en œuvre de la GEMAPI (préparation, animation ou participation)**
- **Réunions sur la réforme du SDCI et GEMAPI organisée par la préfecture**
- **Groupe de travail inter-BV avec la Vilaine Amont - le Semnon - le Chevré – l'Ille et l'Illet et la Flume pour la mise en place de la GEMAPI**

Les missions les milieux aquatiques ont été assurées par Guillaume DERAY, technicien de rivière (1 ETP).

### **✚ Préparation et suivi des travaux de restauration hydro-morphologique :**

- **Mise en conformité de l'ouvrage L214-17 du moulin de Mesneuf sur le bassin de l'Ise :** concertations (articles presses, réunions sur site et conseils municipal...), étude technique (*levées topographiques, tests Wolman, élaboration de plans cotés travaux...*), écriture de Dossiers Loi sur l'Eau, conduite des travaux, réception – Durée 4 mois
- **Réhabilitation du ruisseau du Bois Tilleul sur 500ml :** concertations (articles presses, réunions sur site et conseils municipal...), étude technique (*levées topographiques, tests Wolman, élaboration de plans cotés travaux...*), écriture de Dossiers Loi sur l'Eau – report des travaux en juin 2019

=> Rédaction et lancement d'un marché d'appel d'offre

### **✚ Concertation et étude des plans d'eau sur cours du bassin versant de la Seiche :**

- Envoi d'un courrier (avec une plaquette de 4p) à 170 propriétaires de plans d'eau sur cours identifiés lors de l'étude 2017 ;
- 38 visites de plans d'eau suite à l'appel des propriétaires ;
- 20 possibilités d'aménagement dont 5 études en cours pour des travaux, dont 3 plans d'eau > 5000m<sup>2</sup> (état des lieux et projet : levés topographiques, bathymétries, plans de masse et profils en long et en travers, suivi températures).

### **✚ Etude de conception d'un bras de contournement sur le moulin de Tertron à Nouvoitou**

### **✚ Etude de conception d'un arasement d'un déversoir sur le moulin de ChâteauLétard à St Erblon.**

### **✚ Mesures de suivi de la qualité de l'eau en 2018 :**

- Lancement du marché d'appel d'offre pour les campagnes 2018 en lien avec l'animatrice-coordinatrice, interprétation des données 2018 (intégration des données RCS-RCO et Bv) et valorisation sur le site internet.
- Réalisation des campagnes pluie mensuel sur 10 stations.

### **✚ Suivi et animation de l'Etude préalable du contrat 2018-2022 avec le bureau d'étude CERESA :**

- Animation et coordination de l'étude – Elaboration du dossier de Déclaration d'Intérêt Général et de l'Autorisation Environnementale du programme « milieux aquatiques 2019-2024 »

#### **Préparation des travaux CTMA 2019 :**

- Installation d'une sonde limnométrique sur le ruisseau du Tellé.
- Prospection, concertation et étude technique des cours d'eau sur le bassin versant du Tellé, du Prunelay et de l'Ise (restauration morphologique, plans d'eau sur cours).

 **Collaboration** : avec les services Polices de l'Eau de la DDTM et l'ONEMA (dossiers de déclaration pour le reméandrage d'un ruisseau sur 300ml et d'une déconnexion d'un plan d'eau...).

#### **Communication :**

- Mise à jour du contenu du site web (suivi qualité de l'eau, actualités).
- Article presse (Moulin de Mesneuf).

#### **Participations aux réunions :**

- COPIL bilan des actions 2018 ;
- COTECH, COPIL et commission milieux aquatiques de l'étude CTMA et du CTBV.
- Participation aux réunions du CRESEB à Rennes (coopération pour un suivi scientifique des travaux de restauration morphologique) ;

#### **Encadrement d'un apprenti et d'un stagiaire :**

- Encadrement d'un apprenti à partir de septembre 2018 – BTS GPN Pommerit
- Lycée agricole Bac technologie STAV Le Rheu - durée 5 semaines.

 **SIG** : Mise à jour du SIG (BD Ortho, SCAN25, BD TOPO, BD CARTO, CADASTRE...)

 **Animation-conseils** auprès des particuliers et des collectivités.

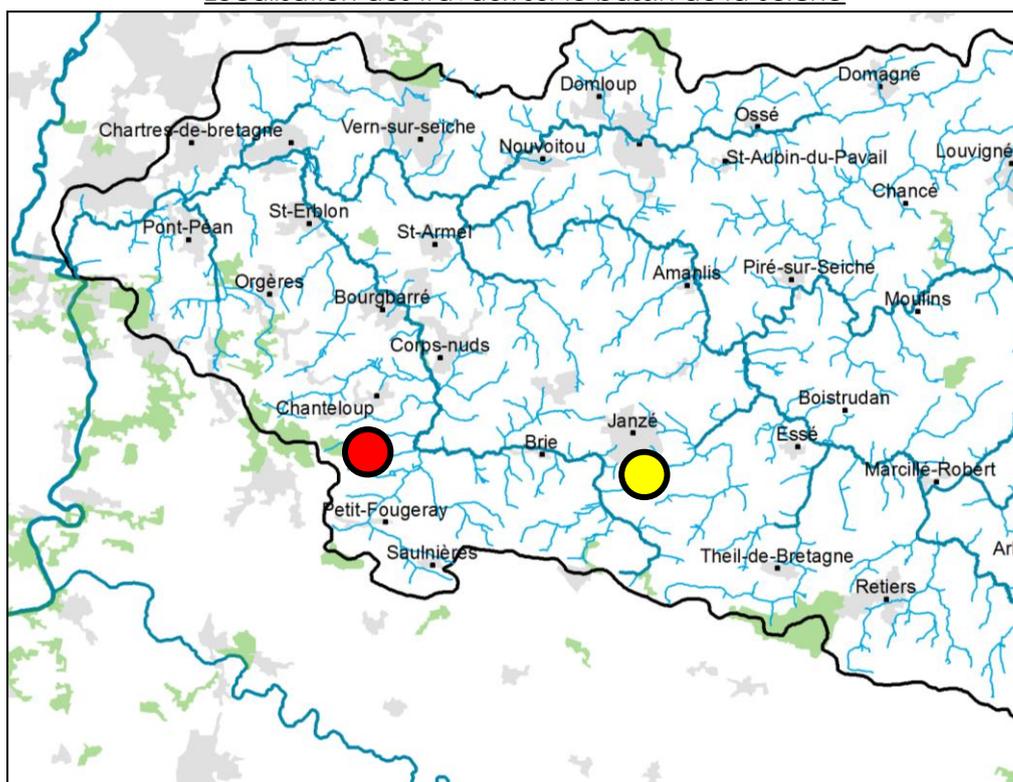
## ✚ Travaux milieux aquatiques 2018

- ☐ **Restauration morphologique du lit mineur : 160 000 € TTC**

	<b>ISE Bourgarré</b>	<b>SEICHE AVAL Amanlis</b>
<b>Nom du ruisseau</b>	L'Ise <i>5 ans de concertation</i>	Ruisseau du Tilleul <i>2 ans de concertation</i>
<b>Linéaire (m)</b>	300	500
<b>Travaux</b>	Déplacement et reméandrage sur 300ml	Déplacement et reméandrage sur 500ml et création d'un bassin tampon des EP du centre bourg
<b>Budget € TTC</b>	120 000€	40 000€

**Reporté**

*Localisation des travaux sur le bassin de la Seiche*



⇒ **Voir fiches chantiers en annexe**

**0.8 ETP ont été consacré à l'animation agricole en 2018 par Camille GILLARD.**

L'année 2018 a été consacrée à un temps de concertation et d'échange important pour la construction du programme d'actions agricoles du 2<sup>nd</sup> CTBV et notamment la mise en place d'un projet d'arrêté ZSCE.

**Commission agricole**

En 2018, 3 réunions de la commission agricole ont eu lieu :

- Commission agricole élargie sur la programmation du 2<sup>nd</sup> CTBV
- Commission agricole élargie sur le projet d'arrêté préfectoral de zone soumise à contrainte environnementale
- Bureau de la commission agricole et bureau du comité syndical sur les actions 2018.

**Lettre agricole**

En 2018, le flash technique agricole a été rebaptisé la lettre agricole. Voici un aperçu du n°14 paru au milieu de l'année :

**SV Seiche**  
Syndicat du Bassin Versant de la Seiche

**N° 14 - Été 2018**

**La lettre agricole**  
Programme 2019-2024

- Le prochain contrat territorial du bassin versant (CTBV) de la Seiche s'élabore sur la période 2019-2024. Il contiendra toujours des actions telles que les diagnostics et les suivis individuels, l'accompagnement au désherbage mécanique, les rassemblements (démonstrations, réunions d'information, fermes couvertes...), la lettre agricole.
- Le CTBV devrait contenir aussi les nouveautés suivantes :
  - accompagnement à l'implantation de la luzerne étou à la gestion de l'enherbement des luzernières par le sur-semis de micro-trèfle ;
  - couverture couverts végétaux / dérobés / fourrages ;
  - essai de rotation en semi-direct sous couvert permanent ;
  - essai de variétés de blé et d'orge dans le but de réduire la consommation de fongicides et de régulateurs ;
  - essai de destruction de couvert végétal et d'alternatives au glyphosate en sans labour.
- D'autres actions pourraient être proposées sur certains secteurs du bassin versant de la Seiche :
  - aménagements bocagers et autres pratiques anti-érosives ;
  - diagnostics de sites d'élevage ;
  - retraits d'azote, formation collective à la fertilisation et diagnostics individuels fertilisation.

**Inventaires des cours d'eau**

L'inventaire des cours d'eau de 57 communes du bassin versant de la Seiche s'est terminé en juin 2018. Celui-ci sera validé en comité de pilotage en septembre 2018. Cependant une contre-expertise sera réalisée par la DDTM sur les tronçons qui ont été supprimés de la carte IGN. Suite à ces projections, l'inventaire pourra être validé par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine et intégré sur les cartes de la DDTM.

A l'heure actuelle, les bandes enherbées doivent être installées sur les cours d'eau des cartes issues de la déclaration PAC de l'année 2018. Vous serez informés par la DDTM de la prise en compte des cours d'eau du nouvel inventaire.

Attention : l'inventaire des cours d'eau n'est pas exhaustif et peut ponctuellement évoluer.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la Police de l'Eau à la DDTM au 02 90 02 31 46.

**Matériel : la plateforme de démonstration "sans glyphosate" réunit 285 personnes**

A l'heure de la remise en question du glyphosate et de son renouvellement, Agrobio 35, la FOCUMA Bretagne-Ile-Armor et le syndicat de bassin versant du Semnon ont organisé une plateforme de matériels sur la thématique du « travail du sol et de la destruction de couverts végétaux sans glyphosate ». Elle avait lieu sur le bassin versant de la Seiche le 5 octobre 2017 à l'EARL Choquenot-Renout à Guahériès.

Cette démonstration s'adressait aussi bien aux agriculteurs souhaitant découvrir des alternatives au glyphosate pour la destruction de leurs couverts végétaux, qu'aux agriculteurs recherchant des alternatives au labour classique et au broyeur, grands consommateurs de temps et de carburant. L'enjeu de la démonstration était donc triple : faire sans glyphosate, limiter les opérations consommant de carburant, et optimiser la vaporisation des couverts dans la rotation.

**Quels outils pour quelles utilisations ?**

Plusieurs outils, choisis pour leurs spécificités et leur complémentarité les uns entre les autres, ont été présentés en condition de fonctionnement sur une moultine sensée comme couvert végétal fin juillet derrière un blé avant implantation d'une avoine rose.

**Scalpour et Rouleau dérasour**

Le premier outil présenté était un **Roule** de 3 m de la société Grigore Agri qui vise à pier et piocher les tiges de moultine afin de stopper les montées de sèves. A l'arrière du tracteur un semoir classique permettant de semer en direct sur les cannes de moultine était installé. Lors de la démonstration il a également été utilisé en direct sur le labour par les charmes déchaumées.

Le **scalpour** Treffer de 3 m présenté par la société Stecomat permet de travailler le sol sur 3 cm. Il présente un déchaumage sous outil important et un recouvrement de 8 cm entre chaque patte d'oeil permettant de scalper l'ensemble de la surface. Destruction de couvert, déchaumage et semis sous couvert sont ses utilisations. Il peut être intéressant pour la lutte contre les vivaces. Un tel outil est à utiliser de préférence en temps séchant et en sol bien ressuyé afin d'éviter la reprise des adventices.

**Bêches roulantes**

La première bêche investie par la CUMA Bio départementale : le **Dynadrive** de Quitzé. Il consiste en un système de deux rangées de bêches autoanimées dont la deuxième tourne 3 fois plus vite grâce aux pignons et chaînes les reliant. Cet outil peut être utilisé pour la destruction de couverts végétaux mais également pour déchaumer. La CUMA Bio l'a équipée d'un semoir mécanique classique pour semer céréales et couverts végétaux. En version 3 m à 12 km/h on atteint un débit de chantier intéressant de 3,5 ha/h.

**Avant** **Arrière**

La seconde bêche présentée était le **Compil** de Chex Duro. C'est un outil semi-porté de 5 m de large et 4 rangées de bêches à angles inversés. Il était équipé d'un semoir électrique pour semer des petites graines, trèfles ou couverts végétaux. Une bonne aptitude à dérocher et déchaumer sans bourrer. Il travaille le sol sur une épaisseur de 7 cm. Avec un grand débit de chantier il est conçu pour travailler de grandes surfaces en un minimum de temps.

**Charrues déchaumées**

Trois **charrues déchaumées** étaient mises en comparaison de marque **Bugnot**, **Bonnel** et **Ovlac**. Ces outils portent un intérêt grandissant pour les agriculteurs biologiques à la recherche d'un labour plus superficiel (jusqu'à 15 cm) sans rasette. Cela afin d'éviter d'enfouir la matière organique en fond de raie en conditions anaérobies néfastes pour la dégradation du couvert végétal.

Lors de cette après-midi, les charrues ont directement labouré la moultine d'environ 50 cm de hauteur et à une profondeur de 15 cm en moyenne. La diversité des modèles présentés permet d'adapter le travail en fonction du résultat souhaité : profondeur de travail, retournement plus ou moins complet, ajustement de la largeur de travail, variation des équipements en versoirs, déflecteurs et rasettes...

**Pâturage en élevage laitier**  
**Témoignage de Thérèse Fumery du GAEC l'Arlequin**

L'histoire du GAEC de l'Arlequin a débuté par 3 fermes indépendantes qui se sont regroupées progressivement pour atteindre 127 ha de SAU. Sa particularité est d'avoir conservé 2 sites de traite pour conserver un maximum de pâturage. Le 3<sup>ème</sup> site regroupe les grèzes.

Après avoir tenté une première fois de conduire un système herbage sans parvenir à un système convenable (« on n'y arrivait pas, on ne savait pas faire ! »), Thérèse FUMERY a voulu être guidée au système maïs-soja pendant 3 ans, dont les sécheresses de 1989-1990. « Mais on s'est vite rendu compte que labourer et épandre des pesticides ne nous satisfaisait pas ».

Le système herbage régit donc rapidement surface dans la tête des agriculteurs, qui décident de se former, ce qui sera fait sur 2 hivers. La création de l'ADAGE 35 (association Agriculture Durable par l'Autonomie, la Gestion et l'Environnement) a lieu dans la foulée. Pourtant à cette époque, les primes PAC incitent au système maïs-soja.

Le GAEC décide même de conserver 2 sites de traite. Les motivations sont nombreuses :

- 1) Aucune autre organisation possible sur le GAEC (regroupement sur un site) ne permettait d'avoir autant d'herbe pâturable par vache ;
- 2) La gestion d'un troupeau de 50 vaches est vécue plus sereinement par les agriculteurs que la gestion d'un troupeau de 100 vaches, surtout

en pratiquant les thérapies alternatives qui nécessitent une bonne connaissance et une bonne observation des animaux.

3) La qualité des terres, dont certaines sont difficilement cultivables, les obligent de toutes façons à avoir de l'herbe sur laquelle il vit.

4) Les membres du GAEC ne perdent pas de vue l'objectif d'avoir une charge de travail supportable et un système herbageur sur 2 vites adapté pour cette entreprise de 5 UTH.

5) Economiquement le GAEC recherche : la baisse du coût alimentaire et celle liée à la diminution de l'utilisation du tracteur.

« On fait un peu d'auto-gestion en vert si besoin, mais l'herbe à bas coût c'est celle qui est pâturée, évidemment ! ». Pas question de chercher à « atteindre son quota » à tout prix, si les derniers litres de lait coûtent plus qu'ils ne rapportent. A l'époque toute la sphère des professionnels gravitant autour du GAEC est restée, ne mettant en avant que la baisse de production par vache, sans tenir compte de l'amélioration des revenus.

**Les prairies**

« Elles restent en place jusqu'à 5 et plus de 10 ans, en moyenne plus de 7 ans. C'est selon l'état de vieillissement et la qualité de la parcelle. L'idéal c'est d'alterner fauche et pâturage. La fauche favorise les grandes légumineuses et limite les rejets, et nous pratiquons la fauche brulée quand l'herbe monte trop vite en épé. Les foins tardifs permettent ponctuellement de réensemencer les espèces les plus adaptées à la parcelle. »

**Qu'en disent les vaches ?**

« Elles vont beaucoup mieux ! Elles sont passées de 9 500 litres à l'époque (équivalent de 12-13 000 litres aujourd'hui) à 4 500 litres actuellement, et elles ont une ration variée grâce aux prairies multi-espèces. »

Le GAEC mène sur le troupeau Prim'Holstein, Simmental, Jersey, Pie rouge et Prim'Holstein Rouge, selon ce qu'il souhaite corriger sur une vache.

Les vaches pâturent le plus possible, avec un complément en foin, ensilage ou ensilage. Sur 127 ha de SAU, le GAEC cultive cette année 4 ha de maïs.

Le méteil est intéressant avant de renouveler les prairies car la mise en place peut être plus précoce qu'après un maïs et il n'y a pas

besoin de désherber mécaniquement contrairement au maïs (le GAEC est en bio), surtout comme cette année où le méteil n'a pas été favorable au binage.

Le foin est très intéressant pour les jeunes animaux et en complément pour les adultes, mais en termes de valeur alimentaire les associés préfèrent l'ensilage d'herbe récoltée au bon stade.

Les veaux sont nourris au lait entier jusqu'à 6 mois. Les génisses de plus de 6 mois (et les vaches tarées) se trouvent sur le 3<sup>ème</sup> site et sont nourries à l'herbe et au foin jusqu'au premier vêlage. Les jeunes entrent en bâtiment en décembre. Les plus grandes pâturent 10 mois sur 12. Aucun problème à signaler.

**En conclusion ?**

« On gagne mieux notre vie qu'avant avec du maïs ! C'est logique : à 4 500 litres il y a moins de problèmes sanitaires, les vaches se passent mieux, on achète moins, on réforme moins de vaches. Quand on se pose des questions, le mieux c'est d'aller voir des gens qui ont fait la transition récemment, nous c'est ce qu'on a fait. Après, tu fais 2 colonnes : ce que j'y gagne, et ce que j'y perds. Comme ça, ça devient visuel. »

Ce qui nous apporte reconnaissance aussi, c'est qu'à l'Adage les stagiaires et les salariés qui passent dans nos fermes, qui viennent aux réunions de groupe, cherchent fréquemment ensuite à s'installer en système herbageur. »



### Groupes : nouveau groupe conversion bio sur le secteur de Vitré



de conversion, un groupe d'une dizaine d'agriculteurs accompagnés par Agrobio35 s'est mis en place à cheval sur les bassins versants de la Seiche et de la Vaine-Amont.

Témoignage de Jean-Jacques Bouvret, agriculteur bio en conversion depuis mai 2016 :

« J'ai entamé une conversion en agriculture biologique en mai 2016 et aussitôt je me suis inscrit au groupe lat d'Agrobio 35 sur le secteur Vitré pour échanger et me perfectionner. L'échange entre agriculteurs et formateurs est très enrichissant et cela permet de se remettre en question et d'évoluer. A titre d'exemple, depuis ma participation au groupe, nous avons abordé les questions de la gestion de l'herbe, des mélanges céréaliers pour l'autonomie protéique, l'alimentation des génisses, la gestion sanitaire... Nous avons également réalisé un bilan fourrager pour nous permettre d'estimer notre écart entre besoins du troupeau et stock disponibles pour passer l'hiver, et nous avons suivi une formation de 3 jours sur la méthode Cibusim. Tous ces temps d'échange me permettent de découvrir de nouvelles approches et d'avancer plus sereinement dans ma conversion. »

### Salon La terre est notre métier

En 2018, le SBV Seiche a tenu un stand d'information au salon La Terre est Notre Métier, salon sur l'agriculture biologique qui a lieu tous les 2 ans à Retiers. Ce stand était partagé avec le SBV du Semnon et Roche Aux Fées Communauté.

### Désherbage mécanique du maïs

Cette année ce sont 15 agriculteurs qui ont pu bénéficier d'un accompagnement au désherbage mécanique du maïs, soient 98 ha en 22 parcelles.

Le suivi des parcelles par David ROY d'Agrobio, et les interventions mécaniques par les CUMA et les ETA partenaires ont permis d'économiser 33 % d'herbicide (- 39 % en 2016 ; - 46 % en 2017).

### MAEC : quelles obligations ?

Vous avez demandé une MAEC entre 2015 et 2018 et souhaitez retrouver rapidement la liste de vos obligations ? Prenez une grande inspiration, et allez sur le site europe.bzh > Rechercher > Les aides européennes > Feader > Mesure 10 > MAEC > Documents de l'aide correspondant à votre demande > Ile-et-Vilaine > Seiche > Télécharger (Si nécessaire pour retrouver le code de la MAEC que vous avez demandée, ouvrez la notice de territoire) Ouvrez votre MAEC (= BR\_SE\_...pdf) > descendez jusqu'au tableau Obligations / Contrôles / Sanctions.



### 4 plantes invasives dangereuses pour la santé

La FREDON Bretagne (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) et l'ARS (Agence Régionale de la Santé) alertent sur 4 plantes invasives dangereuses pour la santé :

- L'ambrosie à feuilles d'armoise : pollen le plus allergisant. NE PAS LAISSER FLEURIR ;
- Le raisin d'Amérique : très toxique après ingestion. NE PAS CONSOMMER ;
- La breche du caucase : provoque de très graves brûlures. NE PAS TOUCHER ;
- Le datura stramonium : très toxique après ingestion. NE PAS CONSOMMER.

Les plaquettes d'information détaillées sont sur le site de la FREDON Bretagne > Boîte à outils > Plaquettes d'information.

En cas de doute :

- 1 Je prends une photo ;
- 2 Je localise la plante très précisément sur une carte ;
- 3 J'envoie les informations à la FREDON Bretagne qui procédera à l'identification sur place.

### Publications gratuites

- La Chambre d'Agriculture de Mayenne met à disposition un guide gratuit pour la réduction des produits phytosanitaires : 31 fiches réparties en 3 thèmes (leviers agronomiques, biodiversité, réglementation et bonnes pratiques) disponible auprès de Delphine Montagi - 02.43.59.96.76 - delphine.montagi@mayenne.fr
- L'Agence de l'Eau Loire Bretagne a publié 2 fiches techniques pour « Comprendre et agir sur les transferts de pollutions d'origine agricole » :
  - Fiche 1 - Transferts de pollutions diffuses agricoles et de particules de sol aux milieux aquatiques
  - Fiche 2 - Leviers pour réduire les transferts de pollutions diffuses agricoles et de particules de sol aux milieux aquatiques
 Téléchargeable sur [Aides-redevances-eau-loire-bretagne.fr](http://Aides-redevances-eau-loire-bretagne.fr) > Aides > Agriculture
- Agrobio 35 a édité un livret des outils d'accompagnement qui propose aux agriculteurs conventionnels une trentaine d'actions au choix pour se faire accompagner dans la découverte de l'agrotechnique de l'AB, changer de système ou de pratiques, ou préparer la transmission de son exploitation :
  - Agrobio 35 au service des agriculteurs des bassins-versants > téléchargeable sur [agrobio35.org](http://agrobio35.org)
  - Agrobio 35 au service des agriculteurs des bassins-versants > téléchargeable sur [agrobio35.org](http://agrobio35.org)
  - Il sort du four ! Le catalogue des formations d'Adage 2018-2019 est téléchargeable sur [adage35.org](http://adage35.org) > Formation

Pour recevoir les mails d'information (plus fréquents que le bulletin papier), inscrivez-vous par e-mail.

**Syndicat du Bassin-Versant de la Seiche**  
L'Orangerie - 35410 Châteaugiron - 02 99 00 76 41  
Animation agricole : 07 87 85 90 18 - [agricole.bvseiche@orange.fr](mailto:agricole.bvseiche@orange.fr)



### **Suivis individuels d'exploitations agricoles**

Cette année ce sont 15 agriculteurs qui ont pu bénéficier d'un accompagnement individuel au changement de pratiques ou de système agricole, avec la Chambre d'Agriculture ou Ter Qualitechs. Globalement, les agriculteurs ont bien appliqué les conseils qui leur avaient été prodigués. Seul 1 agriculteur n'a pas tenu compte des conseils qu'il avait reçus (fertilisation et choix variétal), conduisant ainsi à la verse de ces céréales.

### **Mesures agro-environnementales**

Au 17 janvier 2019, seules les demandes de MAEC « Système » ont été transmises aux porteurs de PAEC par le Conseil Régional. Ainsi en 2018 ce sont 12 MAEC système qui ont été demandées, dont 7 en « Evolution » (et 5 en « Maintien »). Celles-ci portent à 112 le nombre de demandes de MAEC « Système » depuis le début de la nouvelle programmation.

### **Préparation du CTBV 2019-2024**

La rédaction du 2<sup>nd</sup> CTBV débutée en 2017 s'est poursuivie en 2018 afin de se caler sur le 11<sup>ème</sup> programme de financement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. De nombreuses réunions ont été nécessaires à l'élaboration du programme d'actions agricoles en concertation avec les partenaires techniques et financiers. Voici la liste des invités à la commission agricole élargie à l'occasion de la préparation du 2<sup>nd</sup> CTBV :

Adage	Rennes Métropole
Agence de l'Eau	Segrafo
Agristem	Vitré Communauté
Agrobio	Yves Hardy
Agroforesterie & Conseil	
Roche aux Fées Communauté	
Bretagne Porte de Loire Communauté	
CER France	
CETA	
Chambre d'Agriculture	
CIVAM 35 Installation Transmission	
Cohérence	
Conseil départemental	
Conseil régional	
DDTM	
Déshyouest	
DRAAF	
Collectivité Eau du Bassin Rennais	
Eilyps	
EPTB Vilaine	
Farming Communication	
Fédération des CUMA	
CETA	
GEDA	
Interface et Gradients	
Négoce Ouest	
Pays de Châteaugiron Communauté	
Piégeur (ragondins)	
Pôle du conseil indépendant en agriculture (Ter Qualitechs)	
Poulets de Janzé	

A la suite des réunions ayant eu lieu en 2017, voici les réunions s'étant tenues en 2018 :

- une réunion de travail avec le SBV Seiche, les financeurs, la DDTM, l'EPTB ;
- une commission agricole élargie sur la programmation des actions agricoles 2019-2024 ;
- une réunion de travail avec l'EPTB Vilaine ;
- une réunion téléphonique avec la DDTM pour la présentation de son projet d'arrêté de zone soumise à contrainte environnementale (ZSCE) ;
- une réunion avec le bureau du comité syndical ;
- trois réunions sur le projet d'arrêté ZSCE avec la DDTM, la Chambre d'Agriculture, les financeurs, l'EPTB Vilaine et le SBV Seiche ;
- une commission agricole élargie de présentation du projet d'arrêté (ZSCE) ;
- deux réunions sur le projet d'arrêté ZSCE avec la DDTM, les financeurs, l'EPTB Vilaine et le SBV Seiche ;
- une réunion CRAB / DDTM / SBV ;
- le comité de pilotage annuel.

### **Groupes de travail**

L'animatrice agricole participe aux groupes de travail animés par l'EPTB Vilaine sur la maîtrise d'ouvrage associée, sur l'observatoire breton des ventes de produits phytosanitaires, et sur les actions avec les prescripteurs.

En 2018 on compte aussi :

- une réunion de concertation sur le projet de 6<sup>ème</sup> programme d'actions directive nitrates ;
- les réunions de préparation du salon bio de Retiers ;
- les réunions de la commission transmission du CIVAM auxquelles l'animatrice agricole participe ;
- la participation au réseau de sentinelles sur les plantes invasives dangereuses pour la santé ;
- la réunion de la Chambre d'Agriculture de la Mayenne ;
- les assises des transitions alimentaires locales ;
- la rencontre départementale des acteurs territoriaux sur les liens entre le foncier et l'eau ;
- une réunion CRAB/DDTM sur la masse d'eau du Ruisseau de la Planche aux Merles ;
- le colloque « Quelle eau potable pour demain ? » organisé par Eau & Rivière de Bretagne.

### **Formations**

En 2018 l'animatrice agricole a suivi 4 formations :

- 11 jours de formation de préparation au concours de technicien territorial principal 2<sup>ème</sup> classe organisée par le Centre national de la fonction publique territoriale ;
- 3 jours de formation « Accompagner la performance socio-économique des systèmes de production » organisée par le Réseau CIVAM ;
- 1 jour de formation sur le conseil en agriculture biologique organisée par Agrobio ;
- 1 journée d'actualisation concernant l'agrément DPR2 (diagnostic parcelles à risque – version 2) organisée par le CRODIP.

### **Projection-débat**

Une projection-débat a été organisée pour les agriculteurs et les élus du bassin versant, sur le thème de l'autonomie des fermes en bovin lait. Le film projeté était HERBE de Matthieu Levain et Olivier Porte.



Les intervenants étaient :

Michel Demolder, président du SBV Seiche et de la CLE du SAGE Vilaine ;

Dominique Macé, animateur à l'Adage ;

Samuel Dugas, président d'Adage ;  
Vincent Mellet, agriculteur engagé en STG Lait de foin.

Cette soirée a rassemblé une trentaine de personnes, essentiellement un public d'agriculteurs/trices ou de salarié(e)s agricoles.

Le budget 2018 alloué aux actions agricoles sont les suivants :

Suivis individuels (CRAB, Ter Qualitechs)	19 000 € (dont reliquat 2017)
Lettre agricole (Imprimerie Reuzé, La Poste)	8 500 €
Désherbage mécanique du maïs (Agrobio, CUMA, ETA)	13 000 €
Rassemblements (à définir)	4 000 €

**Volet – Animation bocage - 2018**

Etienne GOUSET a eu en charge les actions du volet Bocage (1 ETP).

Le programme Breizh Bocage a pour objectif la restauration du bocage (préservation et restauration de l'existant, création de haies et talus), dans le but principal d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Il permet la fourniture et la réalisation des travaux de plantations chez les agriculteurs intéressés.

Le programme est financé par l'Europe (FEADER), l'Agence de l'Eau, le Conseil Général, le Conseil Régional et le Syndicat de bassin versant de la Seiche.

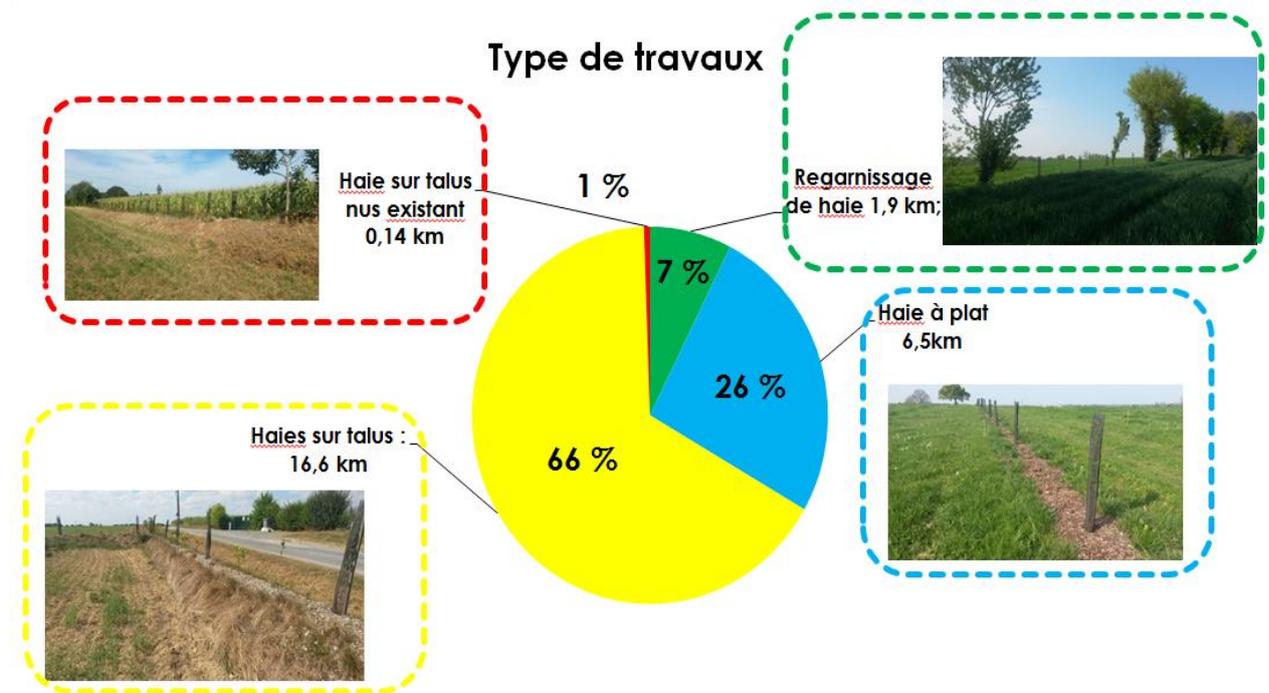
**Projets bocagers**

Suite aux différentes demandes d'agriculteurs, de particuliers et de collectivités volontaires, voici la répartition des projets sur le territoire du bassin versant de la Seiche pour la campagne de travaux 2018-2019. Cette liste comprend les projets 2017-2018 reportés, plus quelques autres nouveaux projets.

40 personnes ont bénéficié du programme cet hiver dont :

- 28 agriculteurs
- 4 collectivités
- 8 particuliers propriétaires ou voisins de terrains agricoles.

Les projets totalisent 25 140 mètres de linéaires :



## Gestion des travaux

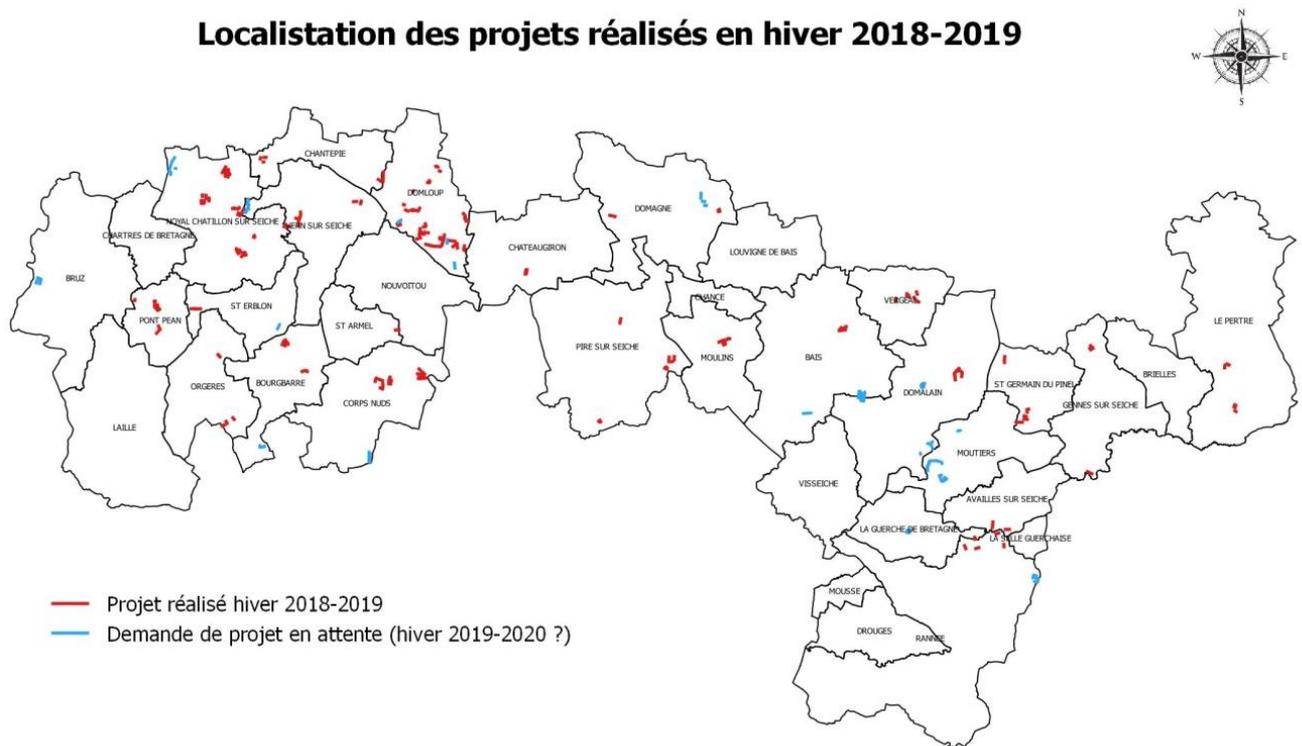
### ➤ Campagne de travaux 2016-2017

Les plantations réalisées durant l'hiver 2016-2017 ont bénéficié d'un entretien n+1. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Lardeux en juin 2018.

### ➤ Campagne de travaux 2018-2019

A l'issue du travail d'animation des années 2017 et 2018, les travaux ont été suivis durant l'année 2018. Les plantations et l'installation des protections se sont terminées en février 2019. L'entretien estival des plantations s'échelonna de fin mai 2019 à début août 2019.

## Localisation des projets réalisés en hiver 2018-2019



## Démonstrations de taille

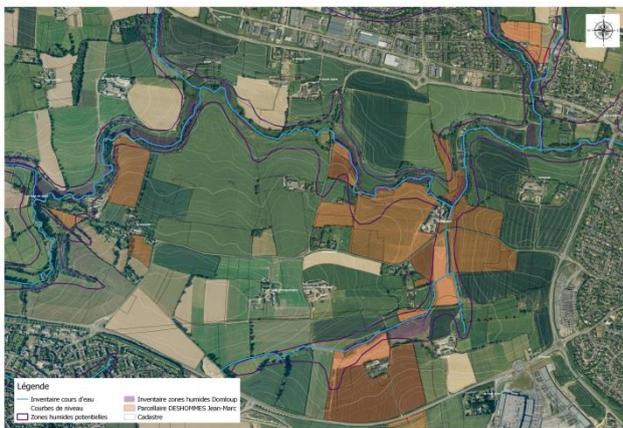
Suite au retour réalisé sur les plantations en automne 2017, une taille de formation avait été proposée aux agriculteurs. Plusieurs d'entre eux ont accepté la proposition et 12 démonstrations individuelles ont été faites. Une démonstration collective a même été organisée à Orgères à l'initiative d'anciens planteurs qui ont proposés de se regrouper pour tailler ensemble les haies plantées.

## Intervention auprès du grand public

### ➤ Etude parcellaire avec des étudiants

Des étudiants en Licence professionnelle nous ont sollicités pour étudier le fonctionnement hydraulique d'un bassin versant, et les moyens pour prévenir les pollutions diffuses. Une étude terrain a eu lieu chez un agriculteur de Domloup, où le fonctionnement des zones humides, des cours d'eau et du bocage ont été présentés.

Ensuite les étudiants ont travaillé en petits groupes pendant plusieurs jours pour présenter en salle à l'agriculteur et au bassin versant, les solutions agronomiques et les aménagements possibles (bocage, bandes enherbées) pour limiter les polluants à l'échelle de son exploitation.



➤ Journée Agroforesterie avec Agrobio 35

Le 6 mars Agrobio 35 a organisé un chantier participatif d'agroforesterie à Retiers sur les parcelles qui servent au salon « la terre est notre métier ». Ils ont fait appel au Syndicat pour animer la partie technique, sur place, et en salle, où les grands principes de l'agroforesterie ont été présentés à la vingtaine de bénévoles, constitué d'agriculteurs et de particuliers.



➤ Plantation avec des enfants

Un chantier de plantation en berge avec deux classes d'enfants de CE2 a été organisé sur la commune de Saint-Germain du Pinel, avec l'école du village. Un adulte accompagnait un groupe de 3-4 enfants et chaque groupe plantait ses arbres et installait les protections.



➤ Conférence Rennes

Une conférence a été donnée à Rennes, au bar « Le Mod Coz » au centre-ville, sur la demande de la fédération française du paysage grand ouest lors des soirées « café paysage ». Le rôle du bocage a été présenté et la soirée s'est poursuivie par un débat avec le public constitué d'une trentaine de personnes (étudiants, élus de Rennes Métropole, membres de l'association « l'arbre indispensable »).

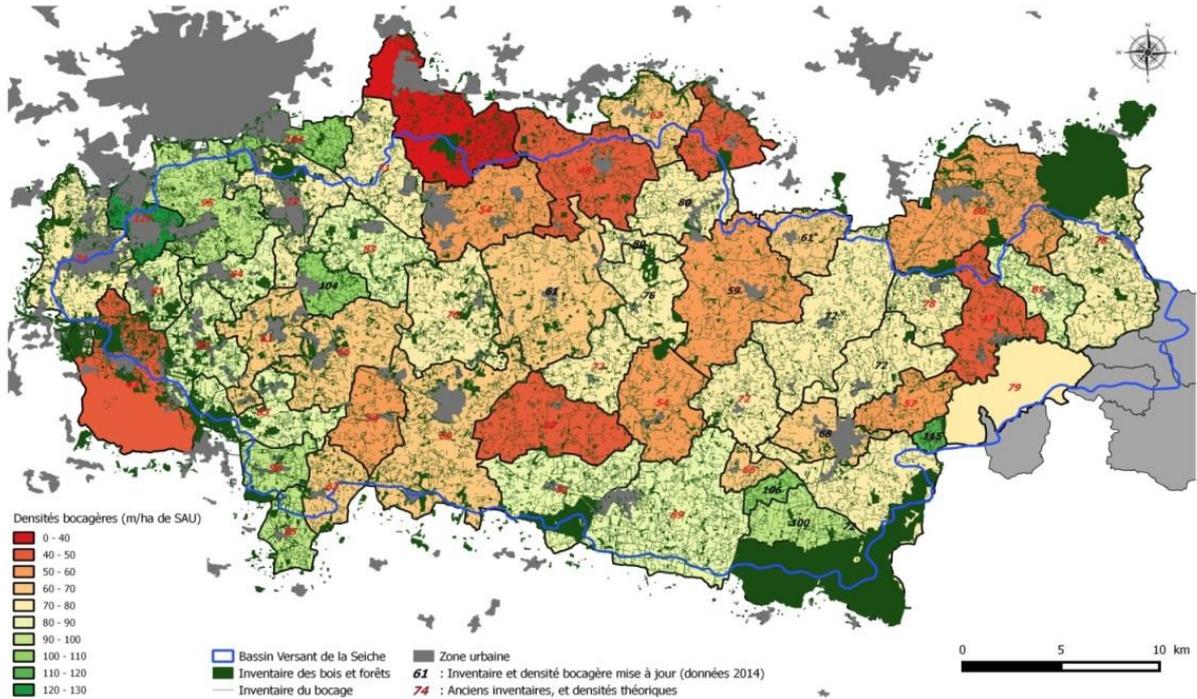
✚ Mise à jour des inventaires et des densités

L'inventaire SIG du bocage a été mis à jour pour 13 communes du bassin versant. Les autres communes du bassin versant seront actualisées en 2019.

Les densités bocagères de toutes les communes du bassin versant de la seiche ont été recalculées de façon plus précise.

## Densités bocagères sur le bassin versant de la Seiche

Densités et inventaires mises à jour (photo aérienne 2014), ou densités théoriques calculées à partir des anciens inventaires et des surfaces agricoles RPG 2014



### Formation

Le technicien a suivi la formation CRODIP pour obtenir l'agrément DPR2.

### Suivi administratif assuré par le technicien :

Réalisation des 4 dossiers de subvention FEADER pour les financeurs (subventions travaux, subventions animation, demande de paiement travaux et demande de paiement animation 2017).

Le technicien a également travaillé sur l'élaboration du nouveau contrat 2018-2022 et sur la ZSCE sur le bassin de la Seiche.

### Budget dédié à l'animation 2018 (prévisionnel)

Volet	Détails montant en € HT	Montant en €	Financement partenaire	Participation SIBV
<b>Animation</b>	Frais salariaux (animation) : <b>31 000 €</b>	<b>41 950 €</b>	<b>80 %</b>	<b>20 %</b>
	Salaire brut + charges patronales			
	Déplacements et repas : <b>5 100 €</b>			
	Dépenses sur devis : <b>5850 €</b>			
<b>Travaux</b>	Travaux de plantation	<b>176 000 €</b>	<b>80 %</b>	<b>20 %</b>

## VEILLE TECHNIQUE ET REGLEMENTAIRE

Le Syndicat Intercommunal du bassin versant de la Seiche assure également une veille technique et réglementaire sur toutes les thématiques relatives à la préservation et à l'amélioration des milieux aquatiques.

Cela consiste notamment à participer à des groupes de travail, à assister à des réunions d'information et à des formations.

Cette année le syndicat de la Seiche a participé à des groupes de travail et des réunions d'information en vue de la mise en œuvre de la GEMAPI.

En effet, la loi MAPTAM\* de 2014 crée une nouvelle compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) devenant obligatoire pour les intercommunalités (Communautés de communes, communautés d'agglomérations et Métropole) au 1er janvier 2018.

*\* Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles*

La gestion des milieux aquatiques et la préservation de la ressource en eau, jusqu'alors facultatives et non uniformes sur notre territoire (certaines communes n'adhèrent toujours pas au Syndicat) vont devenir exclusives et obligatoires pour toutes les communes.

Cette réforme implique une organisation nouvelle du syndicat de la Seiche.

## BILAN COMPTABLE 2018

Les recettes du Syndicat proviennent essentiellement de subventions de partenaires (AELB, Europe, Etat, Région, Département,) ainsi que des contributions des communes qui le composent et dans une moindre mesure du FCTVA.

En 2018, pour subvenir au fonctionnement du Syndicat et aux actions portées par ce dernier, la participation des communes s'établissait à 141 560.33 € soit 1.17 € / hab.

### Le compte administratif 2018 provisoire fait ressortir :

- un excédent de fonctionnement de 574.47 € arrondi à 570 €
- et pour la section d'investissement, un excédent 26 788 .10 € arrondi à 26 700 €.

Les résultats du compte administratif provisoire figurant au tableau ci-dessous sont :

		EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	365 704.47	G	346 065.57
	Section d'investissement	B	211 321.43	H	241 172.78
		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2017</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	20 303.37
	Report en section d'investissement (001)	D	3 063.25	J	
		(si déficit)		(si excédent)	
		(si déficit)		(si excédent)	
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>			580 179.15		607 541.72
		= A+B+C+D		= G+H+I+J	
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	173 712.29	L	175 510.10
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019</b>		173 712.29		175 510.10
		= E+F		= K+L	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement		365 704.47		366 368.94
	Section d'investissement		388 096.97		416 682.88
	<b>TOTAL CUMULE</b>		753 801.44		783 051.82
		= A+C+E		= G+I+K	
		= B+D+F		= H+J+L	
		= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	

Comme chaque année, de façon à gérer la trésorerie sans avoir à recourir à un emprunt, il faut prévoir l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès d'un organisme financier. Une ligne de trésorerie de 250 000 € a été renouvelée en 2018 auprès du Crédit Agricole de façon à ne pas avoir de rupture dans la trésorerie.

Une nouvelle ligne de trésorerie sera probablement ouverte pour l'année 2019 d'un montant supérieur ou égal.

## BILAN FINANCIER DES ACTIONS CONDUITES EN 2018

Le comité de pilotage annuel de décembre 2018 a dressé le bilan financier des actions tel qu'illustré ci-dessous :

**Bilan financier 2018**

Actions 2018 - Bilan financier	Prévu BP	Taux réalisation
<b>Communication et sensibilisation 2018</b>		
Flash technique agricole	4 500,00 €	66%
Communication-sensibilisation (Lettre de la Seiche, scolaires, site internet...)		
	20 000,00 €	80%
Panneaux gestion différenciée	5 000,00 €	68%
<b>Actions CTMA 2018</b>		
Ouvrages L214-17	120 000,00 €	100%
Restauration lit mineur	40 000,00 €	100%
<b>Actions agricoles 2018</b>		
Diagnostic	3 000,00 €	100%
Suivi	19 000,00 €	100%
Désherbage mécanique	13 000,00 €	100%
<b>Etudes et Suivis 2018</b>		
Suivi qualité de l'eau	26 000,00 €	66%
Suivi Biologique	3 500,00 €	61%
Bilan CTMA	80 000,00 €	100%
<b>Travaux Breizh Bocage</b>		
	176 000,00 €	91%
	<b>670 000,00 €</b>	<b>636 645,00 €</b>

! Report dossier DIG-DLE pour 2019

Si parution 2<sup>nd</sup> flash – sinon report

Report en 2019

## PERSPECTIVES 2019

### ✚ Ressources humaines

Depuis la fin 2018, le Syndicat compte 5 agents, un apprenti et un service civique. Le nombre d'ETP ne sera pas augmenté en 2019 en raison de contraintes budgétaires.

### ✚ La construction du 2<sup>nd</sup> contrat de bassin versant

L'année 2018 a permis de finaliser l'écriture du contrat et surtout l'organisation future de la MOA agricole. Les actions de la première année vont être lancées dès 2019.

### ✚ Travaux CTMA et Breizh Bocage

Il est prévu de poursuivre les travaux inscrits au CTMA et au programme BB 2 de l'année 2019.

### ✚ Volet qualité de l'eau

Poursuite des actions conduites auparavant tant sur les pollutions agricoles que non agricoles.

- Actions de communication et de sensibilisation vers les scolaires
- Accompagnement des collectivités et des particuliers
- Actions agricoles (désherbage mécanique alterné du maïs, flash agricole, démonstrations, diagnostics et suivis individuels d'exploitations, mise en place de l'arrêté ZSCE et le de MOA agricole)

## SUIVI DE LA QUALITE DE L'EAU

Afin de compléter le réseau de mesure de l'Agence de l'Eau et du Département d'Ille et Vilaine, le syndicat a mis en place un réseau de stations complémentaires sur l'ensemble des masses d'eau depuis 2011.

Sur le bassin versant de la Seiche, il existe **13 stations de suivi** du réseau de contrôle opérationnel (RCO) établi par l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Afin de compléter le réseau de mesure de l'Agence de l'Eau et du Département d'Ille et Vilaine, le syndicat a mis en place un réseau de stations complémentaires sur 5 masses d'eau :

- Le TELLE
- La PLANCHE AUX MERLES
- La QUINCAMPOIX
- Le PRUNELAY
- La SEICHE AVAL

Tableau synthétique du suivi **AELB-CD35**, **CORPEP** et **SIBV Seiche** en 2019

CODE STATION	COURS D'EAU	CAMPAGNE TEMPS FIXE PHYSICO-CHIMIQUE		CAMPAGNE TEMPS PLUIE PHYSICO-CHIMIQUE		SUIVI PESTICIDE	COMMUNE
04374003	ORSON						CHATILLON-SUR-SEICHE
04374004	TELLE	SBV Seiche (12 prélèvements)		SBV Seiche (12 prélèvements)			PONT-PEAN
04374000	BAS MESNIL	CD35 (12 mois/an)					MARCILLE-ROBERT
04374001	PLANCHE AUX MERLES	SIBV Seiche (12 mois/an)		SBV Seiche (12 prélèvements)		SBV Seiche (12 prélèvements)	MOUTIERS
04374005	RICORDEL						ESSE
04210300	QUINCAMPOIX	CD35 (12 mois/an)		SBV Seiche (12 prélèvements)		SBV Seiche (12 prélèvements)	PIRE-SUR-SEICHE
04209995	SEICHE AMONT	AELB (6 mois/an)				AELB fixe Pesticides (7 mois/an)	AVAILLES-SUR-SEICHE
04210050	ARDENNE	CD35 (12 mois/an)					RETIERS
04210750	PRUNELAY	CD35 (12 mois/an)		SBV Seiche (12 prélèvements)		SIBV Seiche PESTICIDES pluie (12 prélèvements)	SAINT-ARMEL
04211000	SEICHE AVAL	AELB (6 mois/an)	SIBV Seiche (6 mois/an)	SBV Seiche (12 prélèvements)	CORPEP (12 mois/an)	Suivi par le réseau CORPEP (DREAL)	BRUZ
04210800	YAIGNE	AELB (6 mois/an)					NOUVOITOU
04210020	SEICHE MEDIANE	CD35 (12 mois/an)					VISSEICHE
04210200	LOROUX	CD35 (12 mois/an)					JANZE
04210900	ISE						CHATILLON-SUR-SEICHE

## DEVELOPPEMENT DES OUTILS DE COMMUNICATION

Considérant que la communication est un levier majeur pour réussir une politique de reconquête de la qualité de l'eau rassemblant les différents acteurs, le Syndicat souhaite continuer à développer des supports de communication pour informer sur les études en cours et les travaux et actions qui en découleront.

La création d'un 7<sup>ème</sup> bulletin d'information en direction des élus, du monde agricole et industriel et des autres usagers sera réalisée en 2019.

D'autres outils de communication et supports pédagogiques seront également développés.

## PREVISIONNEL FINANCIER DES ACTIONS 2019

Ce prévisionnel des actions 2019, reprend les éléments de la présentation faite au comité de pilotage annuel de décembre 2018.

### Prévisionnel des actions du CTBV de la Seiche inscrites pour 2019 et voté au BP le 29 mars 2019

Intitulé action	TOTAL	AELB	Taux	Région Bzh et Dpt 35	Taux	Autres	Taux	Syndicat	Taux
<b>TRANSVERSAL</b>									
Scolaires / Grand public	5 000,00 €	3 000,00 €	60%	- €	20%	- €	0%	1 000,00 €	20%
Suivi qualité de l'eau	25 000,00 €	12 500,00 €	50%	- €	20%	- €	0%	7 500,00 €	30%
Communication (régie SBV et partenariat avec CEBR et DPPH)	20 000,00 €	12 000,00 €	60%	4 000,00 €	20%	1 000,00 €	5%	3 000,00 €	15%
Animation générale - Coordination (1,5 ETP)	90 000,00 €	54 000,00 €	60%	18 000,00 €	20%	- €	0%	18 000,00 €	20%
<b>AGRICOLE</b>									
<b>Agricole actions en régie</b>									
Poste 1 ETP	50 000,00 €	30 000,00 €	60%	10 000,00 €	20%	- €	0%	10 000,00 €	20%
Lettre agri	5 000,00 €	2 500,00 €	50%	1 000,00 €	20%	- €	0%	1 500,00 €	30%
Désherbage méca	5 000,00 €	2 500,00 €	50%	1 000,00 €	20%	- €	0%	1 500,00 €	30%
<b>Agricole actions individuelles (hors ZSCE - MOA 20%)</b>									
25 - Diag	32 100,00 €	22 470,00 €	70%	- €	0%	6 420,00 €	20%	3 210,00 €	10%
12 - Suivis	15 120,00 €	7 560,00 €	50%	3 024,00 €	20%	3 024,00 €	20%	1 512,00 €	10%
<b>Agricole actions collectives</b>									
	50 000,00 €	25 000,00 €	50%	10 000,00 €	20%	10 000,00 €	20%	5 000,00 €	10%
<b>Actions ZSCE (sans PITE - 20% MOA )</b>									
Diagnostics parcelles à risques V2 (DPR2)	129 360,00 €	90 552,00 €	70%	- €	0%	25 872,00 €	20%	12 936,00 €	10%
Analyses de reliquats d'azote	51 324,00 €	25 662,00 €	50%	10 264,80 €	20%	- €	0%	15 397,20 €	30%
Formation collective à la gestion de l'azote	10 000,00 €	5 000,00 €	50%	2 000,00 €	20%	2 000,00 €	20%	1 000,00 €	10%
Diagnostic individuel Azote	34 545,00 €	24 181,50 €	70%	- €	0%	6 909,00 €	20%	3 454,50 €	10%
<b>TRAVAUX BREIZH BOCAGE</b>									
Travaux	160 000,00 €	- €	0%	- €	0%	128 000,00 €	80%	32 000,00 €	20%
Poste technicien bocage	30 000,00 €	12 000,00 €	40%	- €	0%	9 000,00 €	30%	9 000,00 €	30%
<b>MILIEUX AQUATIQUES</b>									
Restauration du lit mineur	60 000,00 €	30 000,00 €	50%	18 000,00 €	30%	- €	- €	12 000,00 €	20%
Aménagement des ouvrages transversaux	1 500,00 €	750,00 €	50%	450,00 €	30%	- €	- €	300,00 €	20%
Aménagement des plans d'eau sur cours	20 000,00 €	10 000,00 €	50%	6 000,00 €	30%	- €	- €	4 000,00 €	20%
Restauration d'une zone de sources	3 000,00 €	1 500,00 €	50%	600,00 €	20%	- €	- €	900,00 €	30%
Gestion des embâcles totaux (retrait et stabilisation)	10 000,00 €	5 000,00 €	50%	2 000,00 €	20%	- €	- €	3 000,00 €	30%
Chantiers bénévoles (diversification des écoulements par des techniques végétales)	5 000,00 €	2 500,00 €	50%	1 000,00 €	20%	- €	- €	1 500,00 €	30%
Poste technicien de rivière (1 ETP)	55 000,00 €	33 000,00 €	60%	11 000,00 €	20%	- €	- €	11 000,00 €	20%
Poste apprenti	18 500,00 €	11 100,00 €	60%	3 700,00 €	20%	- €	- €	3 700,00 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>885 449,00 €</b>	<b>422 775,50 €</b>	<b>48%</b>	<b>102 038,80 €</b>	<b>12%</b>	<b>192 225,00 €</b>	<b>22%</b>	<b>162 409,70 €</b>	<b>18%</b>

Total Volet MA	173 000,00 €	93 850,00 €		42 750,00 €		- €		36 400,00 €	
Total Volet BB	190 000,00 €	12 000,00 €		- €		137 000,00 €		41 000,00 €	
Total Agricole	382 449,00 €	235 425,50 €		37 288,80 €		54 225,00 €		55 509,70 €	
Total Actions Transversales	140 000,00 €	81 500,00 €		22 000,00 €		1 000,00 €		29 500,00 €	

**Annexes**

**↓ Fiches chantiers des travaux CTMA 2019**

**↓ Lettre de la Seiche n°6**

**↓ Flash technique agricole**

**↓ Compte rendu du comité de pilotage annuel 2018**

**↓ Articles de presse**